

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



**1432<sup>e</sup>  
SÉANCE PLÉNIÈRE**

Vendredi 7 octobre 1966,  
à 10 h 30

**NEW YORK**

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

Discours de M. Harmel (Belgique) . . . . .	1
Discours de M. Nikezić (Yougoslavie) . . . . .	4
Discours de M. Swaran Singh (Inde) . . . . .	7
Discours de M. Zinsou (Dahomey) . . . . .	11

Président: M. Abdul Rahman PAZHAWAK  
(Afghanistan).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite\*)

1. M. HARMEL (Belgique): Monsieur le Président, votre nom a été intimement associé à bien des actions de notre organisation et nous connaissons les efforts que vous avez entrepris en vue de permettre à l'Assemblée générale de reprendre normalement ses travaux et à l'ONU de surmonter la crise constitutionnelle et financière qui, en 1964, menaçait son existence. En rappelant votre importante contribution à la vie de cette organisation, à laquelle nous sommes tous si fermement attachés, je tiens à vous rendre un hommage sincère et mérité au moment où vous prenez la lourde succession de l'illustre homme d'Etat, mon collègue et ami M. Fanfani, qui sut, avec tant de dignité et de finesse, conduire les débats de la vingtième session de l'Assemblée générale. Je vous souhaite, Monsieur le Président, plein succès dans cette tâche importante.

2. A vous, Monsieur le Secrétaire général, j'adresserai les remerciements de la Belgique pour tout ce que vous avez accompli, mais je vous dirai aussi notre espoir de vaincre, si possible, vos hésitations à demeurer en charge. Je sais que c'est, dans votre conscience plus que dans nos appels, que vous trouverez les motifs ultimes de votre décision. Je souhaite ce matin contribuer concrètement à vous convaincre de la force de votre voix, en reprenant plusieurs points particuliers de votre rapport A/6301 et Add.1, appuyer votre proposition d'une étude des conséquences de toute nature de l'invention des armes nucléaires, et vous suivre dans votre recherche d'une stratégie de la paix. Partout, dans le monde, dans des centaines d'écoles de guerre, des penseurs militaires conçoivent des stratégies de guerre et guident ainsi les généraux sur des champs de bataille; quand pourrons-nous édifier, quant à nous, ici ou ailleurs, mais sous notre impulsion, la stratégie de la paix, indiquant comment on empêche les conflits de naître,

comment on les arrête à temps, comment on obtient et comment on assure les trêves?

3. Je voudrais aussi vous suivre en étudiant avec vous les moyens d'appeler à notre pacte ceux qui n'y souscrivent pas encore, faisant en sorte que ceux-là le désirent, qu'ils méritent la confiance commune et que nous soyons alors assez généreux pour l'accorder.

4. Et je voudrais enfin vous suivre en soulignant, dès maintenant, l'importance que nous attachons à vos vues concernant la coopération et le développement. Nous croyons au rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ces domaines qui sont de véritables actions de paix dans le monde. Dans cette tâche primordiale, notre organisation devrait s'inspirer surtout de critères d'efficacité, ce qui implique la constance dans la poursuite de l'objectif; mais nous insistons sur une grande souplesse dans les moyens d'exécution. La géographie et l'histoire ont fait naître de par le monde des circonstances trop diverses pour que nous acceptions de lier notre action à des règles trop rigides. Plusieurs des représentants qui m'ont précédé à cette tribune ont souligné, par exemple, les espoirs qu'ils plaçaient dans les formes de coopération régionale. Mon pays, qui immédiatement après la guerre a joué dans ce domaine, par l'union de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg, un rôle de pionnier dans les activités régionales, ne peut que partager ces espoirs et encourager ces initiatives.

5. Il nous semble souhaitable que l'Organisation fournisse son appui moral et son aide matérielle aux groupements régionaux concernant des pays en développement et que l'Organisation les utilise comme canal de son action. D'autre part, il nous paraît tout aussi désirable que notre organisation utilise, comme canal de son action, toutes les générosités nationales, collectives ou privées, qui s'offrent à la coopération. Notre expérience nous apprend que les efforts les plus féconds, les mieux réussis de développement, sont ceux qui trouvent, dans un pays ou dans un groupe de pays, un soutien d'institutions déjà fortes, qui continuent au-delà de leur propre pays les efforts qu'elles ont été capables d'accomplir.

6. Enfin, il faudrait — et c'est là une tâche qui ne peut être faite qu'au niveau mondial — que soient assurées une coordination et une évaluation correcte de l'ensemble de l'aide dont tant de pays ont besoin, afin que nous parvenions à assurer une répartition équitable aussi juste que possible de ces actions de soutien.

7. C'est dans cette perspective que l'Europe attache une importance particulière aux travaux futurs de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le

\*Reprise des débats de la 1430ème séance.

développement et que nous nous attachons, quant à nous, à préparer notre participation à la deuxième Conférence, avec un soin attentif, qui, nous l'espérons, permettra d'atteindre des résultats précis. L'influence de cette Conférence, celle qu'elle pourrait exercer sur l'évolution du commerce international, viendrait ainsi épauler et compléter l'action qu'exerce sur place, dans les pays en voie de développement, l'assistance technique et l'aide financière. Tous ces moyens d'action sont bénéfiques et ne s'excluent pas les uns les autres; ils se complètent et ils méritent d'être encouragés simultanément.

8. Dans quelques instants, je vais parler des problèmes européens. Mais, auparavant, je voudrais souligner combien nous sommes convaincus que les devoirs de l'Europe ne sont pas limités par les frontières géographiques de ce continent. L'idée d'un groupe de pays relativement riches qui vivraient repliés sur eux-mêmes nous répugne. Pour sa part, la Belgique le prouve, me semble-t-il, par son effort d'assistance et de coopération qui, en valeur relative, est égalé par peu d'autres pays. Pour des raisons historiques, une part importante de cet effort est concentrée sur le Congo, le Rwanda et le Burundi. Cet effort a été maintenu même lorsqu'il rencontrait des difficultés; mais nous ne restons pas pour autant indifférents aux problèmes économiques et sociaux d'autres pays, qu'il s'agisse des Etats asiatiques ou africains, ou de ces pays d'Amérique latine auxquels les peuples de l'Europe se sentent spécialement liés par l'histoire et par les sources communes de leur civilisation. Nous avons la ferme intention, dans la limite de nos moyens et en respectant les engagements que nous avons pris, d'étendre notre coopération de manière plus large à un nombre de pays sans cesse plus élevé. Ce sont là des points que la délégation belge reprendra au sein des commissions; je voulais souligner seulement l'importance majeure qu'ils revêtent à nos yeux.

9. Au cours de la discussion générale, mon pays développera deux thèmes que nous considérons comme centraux; je veux parler successivement de l'Europe, où la détente et la coopération deviennent possibles, de l'Asie qui nous cause un si profond souci. Peut-être n'est-ce pas un choix original, mais ne nous est-il pas aussi imposé par les circonstances et ne convient-il pas de fixer publiquement, sur des sujets aussi graves, nos positions?

10. En ce qui concerne l'Europe, il est bon de reconnaître, croyons-nous, qu'à présent, elle, qui fut la source de tant de douleurs en ce siècle, ne connaît pas de conflit aigu. Au contraire, il semble que les circonstances nous encouragent à avancer prudemment, mais résolument, vers une amélioration des rapports entre pays européens de régimes différents et, qui mieux est, vers une intensification et une multiplication entre eux des échanges de toute nature. De cette manière, se créera le climat permettant de résoudre les grands problèmes qui se posent encore sur notre continent et je pense, spécialement, à celui de l'Allemagne.

11. Quelles sont ces circonstances favorables permettant d'envisager avec un optimisme certain l'évolution des rapports européens? D'abord, la volonté et le besoin de paix que partagent tous les peuples

d'Europe et leur anxiété commune devant la détérioration de la situation mondiale et les énormes et les terribles moyens de destruction dont disposent les Etats; ensuite, source de progrès croyons-nous dans cette région du monde, le renforcement de certaines solidarités régionales mettant fin à l'émiettement des politiques nationalistes souvent égoïstes et stériles; progrès aussi, l'atténuation des affrontements idéologiques dus à une sorte d'œcuménisme civil qui a nom "la coexistence pacifique"; progrès enfin, le relatif équilibre entre les systèmes défensifs de deux groupes de peuple en Europe. A cet égard, il faut le reconnaître, puisque les armes défensives restent nécessaires au moins jusqu'à ce qu'une sécurité mondiale ait pu s'édifier, mieux vaut que cette défense s'exerce dans le cadre de grands ensembles au sein desquels des peuples grands, moyens et petits, mêlent leurs efforts et surtout se tempèrent mutuellement, à défaut de quoi d'ailleurs la défense des peuples les moins puissants devient illusoire. Aussi longtemps que la sécurité collective atlantique ne fut pas édiflée, nous avons eu peur et nous avons dit pourquoi. Maintenant, nous croyons que cette construction a aidé à faire naître ou croître, de part et d'autre, dans chaque camp, l'idée du respect mutuel.

12. Pour toutes les raisons que je viens d'exposer, l'Europe, plus tranquille qu'elle ne le fut jamais en ce siècle, peut et doit donner maintenant l'exemple de la cohabitation pacifique, de la détente, de la coopération accrue entre ses peuples et avec l'extérieur. En effet, cette Europe plus unie, nous ne la voyons pas isolée, pas égoïstement repliée sur elle-même, mais au contraire d'autant plus préparée à collaborer avec le reste du monde et à participer au développement de celui-ci qu'elle aura su surmonter ses divisions. C'est tout de suite, et pour donner enfin l'exemple, qu'il appartient aux deux groupes européens de promouvoir, si possible pour le monde entier, mais en tout cas pour l'Europe et ses gouvernements, un effort dans trois directions: la non-prolifération des armes nucléaires; la cessation des essais souterrains d'armes nucléaires; la stabilisation puis la réduction progressive et nécessairement parallèle des forces armées et des budgets militaires.

13. Deux de ces points concernent notre pays. La Belgique est prête à souscrire à tout traité de non-prolifération des armes nucléaires établissant entre les puissances nucléaires actuelles un équilibre acceptable de leurs responsabilités et de leurs obligations mutuelles. Elle adresse à ces puissances un appel pour qu'elles hâtent la conclusion d'un semblable accord. Ensuite, dans l'esprit même de la détente, la Belgique veut, en harmonie avec les efforts de ses alliés atlantiques, et pour autant que la détente y trouve profit, stabiliser ses forces armées et son budget militaire. Enfin, d'une manière plus générale, la Belgique est décidée à amplifier en Europe le réseau de ses relations de toute nature avec les peuples de régimes différents du sien.

14. Nous agissons ainsi parce que nous croyons que les conditions de la paix sur un continent, sont triples et indissociables. Elles dépendent d'une défense militaire exactement ajustée aux besoins; de conditions politiques nées du respect de la Charte des Nations Unies et de l'acceptation de sa règle d'or: le refus

des guerres dites préventives ou idéologiques; enfin, de conditions sociales qui exigent la multiplication des échanges.

15. Et pourquoi maintenant faut-il parler de l'Asie? Parce que la paix dans le monde est une notion indivisible, et c'est la raison pour laquelle nos préoccupations ne se limitent pas au cadre géographique de l'Europe. Il est logique et inévitable que chacun se préoccupe d'un sujet qui nous concerne en effet tous parce qu'il concerne la paix non encore atteinte au Viet-Nam. Comme beaucoup de ceux qui m'ont précédé à cette tribune, je voudrais dire en peu de mots quelle est notre vision de ce problème. En effet, la guerre du Viet-Nam angoisse de petits pays comme le nôtre, situé bien loin de ces champs de douleur et de mort. Chaque jour, nous y pensons et nous cherchons, comme vous tous, avec une seule passion, comment obtenir la paix.

16. Il me semble que la contribution la plus utile de pays comme le mien, qui ne sont pas directement impliqués dans le conflit, la pierre que nous pouvons apporter à l'édifice de la paix, c'est l'objectivité et l'impartialité. Il ne faut pas chercher à situer d'un côté la vérité et de l'autre l'erreur, car nous nous refusons à croire que la situation se présente dans des termes aussi simplistes. Quelle est à nos yeux la réalité de la situation?

17. D'une part, les Etats-Unis et d'autres pays fournissent au Gouvernement du Viet-Nam du Sud une aide que celui-ci leur a demandée; il est clair que ces pays ne peuvent admettre que le Viet-Nam du Sud soit écrasé. D'autre part, le Viet-Nam du Nord aide le Front national de libération et, compte tenu de l'évolution de la situation, s'inquiète de ne pas concéder à ses voisins sa propre indépendance.

18. Dans cette situation, que nous connaissons tous, le représentant des Etats-Unis vient de préciser sans équivoque la position de son pays du haut même de cette tribune [1412ème séance]; il nous semble impensable — et nous ne saurions quant à nous y consentir — de mettre en doute la sincérité de ses vues. M. Goldberg n'a-t-il pas affirmé que son pays était prêt à mettre un terme aux bombardements du Viet-Nam du Nord si ce geste devait être promptement suivi d'une "désescalade" appropriée et correspondante de la partie adverse? N'a-t-il pas suggéré que l'évacuation graduelle et contrôlée du Viet-Nam par toutes les forces étrangères pourrait être réglée selon un calendrier négocié? N'a-t-il pas enfin solennellement déclaré que son pays était prêt à négocier avec l'adversaire un règlement basé sur le strict respect des Accords de Genève?

19. Et de votre côté, Monsieur le Secrétaire général, vous avez préconisé également la cessation des bombardements du Viet-Nam du Nord, suivie d'une réduction substantielle des activités militaires de toutes les parties intéressées au Viet-Nam du Sud, prélude, disiez-vous, d'un règlement négocié, avec la participation du Front national de libération.

20. Et à cette tribune, M. Gromyko a insisté sur la cessation inconditionnelle des bombardements, sur le retrait des forces américaines et de celles de leurs alliés, sur la nécessité de garantir que le peuple

vietnamien puisse résoudre lui-même ses problèmes [voir 1413ème séance, par. 120].

21. Nous avons scruté attentivement ces déclarations importantes. Que pouvons-nous en tirer? Il faut bien constater que si ces positions sont encore loin les unes des autres, elles ne sont pas inconciliables, elles n'écartent donc pas l'espoir d'une solution négociée du conflit et elles vont dans ce sens.

22. Nous voici ainsi à l'heure d'un choix majeur, plus politique que militaire, que décrivait le président John Kennedy à l'automne de 1963, quelques semaines à peine avant sa mort. Lui, plus que quiconque, dans son destin fragile et menacé, incarnait le courage si nécessaire aux chefs de grands Etats, qui vivent dans une certaine démesure de la responsabilité. Le président Kennedy apercevait comme vous, comme nous, qu'il faudrait conclure, dans une vision de politique globale: nous sommes maintenant tout près de ce moment critique, celui de l'option finale entre les risques d'une guerre plus totale et ceux de la "désescalade" réciproque et de la solution négociée. L'option est commune pour la "désescalade", mais chacun voudrait n'accomplir ce premier pas qui coûte que s'il avait en même temps une espérance raisonnable d'être suivi.

23. Il est clair en effet, et chacun doit l'admettre, qu'une fois ce premier pas accompli, des résultats ne pourront être acquis que si une discussion réaliste se noue aussitôt entre les parties en présence. C'est, croyons-nous, dans de telles circonstances et à ce moment critique, que les responsables des grandes puissances engagées en Asie — l'URSS, la Chine — devront agir. Il serait incompréhensible que dans une région à laquelle ils sont aussi directement intéressés ces pays ne fortifient pas l'effort de celui ou de ceux qui accompliraient le premier geste pacificateur. L'histoire jugerait durement celui qui, par son abstention, laisserait alors s'évanouir les perspectives de paix un moment apparues.

24. C'est pourquoi tous les peuples, grands ou petits, lointains ou proches de ce lieu de guerre, quelles que soient leurs fidélités, doivent se demander ici comment rendre plus facile ce second pas, c'est-à-dire la négociation sûre, ferme, mieux promise au succès. Puisque c'est ce que peut faire notre organisation, appelons la négociation, adressons un appel collectif, solennel, mêlé d'angoisse et de confiance pour que commence sans délai une négociation entre les parties intéressées en faisant comprendre à chacun que la négociation n'est pas une reddition. Il n'est pas trop tôt pour en délibérer les termes. Le premier acte de "désescalade" doit permettre une négociation dès maintenant préparée.

25. Mais une perspective de paix enfin assurée au Viet-Nam resterait sans lendemain si une sécurité plus générale ne naissait dans cette partie du monde. Cette garantie ne peut exister sans la collaboration de la Chine. Je dois dire que, pour nous, l'un des soucis majeurs, dans le monde, est de voir la Chine continentale, dont le peuple est le plus nombreux de la terre, se tenir en dehors de toute entente avec les pays qui l'entourent. Il n'existe, en Asie, aucune situation de fait, et moins encore un système juridique, garantissant la tranquillité des autres Etats.

26. Est-il donc impossible d'espérer mettre un terme à cet état de choses? Comme l'a dit le président Johnson et comme l'a affirmé le Secrétaire général, il est clair que la sécurité asiatique est irréalisable sans la Chine. Quel acte la Chine accomplira-t-elle pour rassurer à son tour et offrir aussi à ses voisins des garanties en leur disant, comme d'autres l'ont dit ici même à la Chine: nous n'avons pas l'intention de vous envahir ni d'accomplir chez vous d'acte de violence ou de subversion; nous ne voulons pas tenter le renversement du régime à présent au pouvoir dans d'autres pays. Est-ce vraiment impossible d'atteindre par une négociation régionale un but aussi nécessaire? Parmi d'autres déclarations, faut-il donner un sens tel à la phrase prononcée par M. Chen Yi à Pékin, lorsqu'il disait: "Il ne fait aucun doute que la Chine apportera une contribution importante à la sauvegarde et au renforcement de la paix mondiale."

27. Nous croyons qu'une contribution chinoise importante devrait viser en premier lieu la sécurité en Asie. Nous sommes nombreux à attendre un signe concret dans cette direction. Alors il nous tardera de voir la Chine s'associer plus largement à la construction pacifique au sein des Nations Unies; nous voulons croire aussi que, ce moment venu, personne n'opposera les 13 millions de Chinois de Taïwan aux 700 millions de la Chine continentale en se comportant comme si les premiers ne devaient pas compter parce qu'ils sont les moins nombreux. Un pays comme le nôtre, avec ses 9 millions d'habitants, ne saurait admettre un calcul aussi sordide!

28. Voilà ce que je croyais nécessaire de dire à cette assemblée sur les problèmes de la paix en Asie, qui deviennent aussi les problèmes de la paix dans le monde. Je crois qu'il est nécessaire que nous ne cessions pas, par-delà nos divergences et nos intérêts, d'explorer toutes les voies de la négociation et toutes les chances de la paix. Ainsi remplirions-nous ce devoir de conscience que dans sa lettre encyclique Christi Matri Rosarii, en date du 19 septembre 1966, le pape Paul VI nous rappelait une seconde fois en écho à l'inoubliable adresse qu'il nous faisait ici il y a un an:

"Que ceux-là au pouvoir desquels est remis le salut de la famille humaine ... sondent leur propre cœur ... : arrêtez! Il faut se rencontrer ... C'est maintenant qu'il faut régler les conflits, serait-ce avec quelque inconvénient et quelque désavantage, car, plus tard, il faudra bien qu'ils soient réglés, non sans peut-être d'énormes dommages et des désastres dont, pour le moment, nul ne peut même imaginer l'horreur."

C'est cette pensée qui nous inspirait il y a un instant en vous faisant part des espoirs de mon pays.

29. M. NIKEZIC (Yougoslavie): Monsieur le Président, au nom de la délégation yougoslave et en mon propre nom, je tiens à vous féliciter de votre élection au poste de président de la présente session de l'Assemblée générale. Cette élection est l'expression de la haute estime dont jouit votre personne et un hommage à votre pays avec lequel la Yougoslavie entretient des relations de profonde amitié et de coopération fructueuse.

30. Je voudrais aussi saluer l'admission de la Guyane à l'Organisation des Nations Unies et lui adresser nos vœux les meilleurs de progrès et de prospérité.

31. C'est avec satisfaction que nous voyons l'Indonésie reprendre sa place parmi nous. Nous avons toujours pensé que ce grand pays avait un rôle constructif à jouer au sein de l'Organisation des Nations Unies.

32. Nous nous étions vivement félicités, lors de la vingtième session, de la normalisation des travaux de l'Assemblée générale, tout en étant conscients que les difficultés n'étaient pas encore entièrement surmontées. Cependant, l'année qui s'est écoulée depuis n'a pas vu s'accroître le rôle des Nations Unies qui, à certains moments, se sont trouvées reléguées au second plan des grands courants de la vie internationale. Il n'a pas été rare de voir certains Etats Membres exposés à des pressions considérables et à des tentatives d'ingérence extérieure, alors que les Nations Unies n'étaient pas en mesure de prendre leur défense. Si nous ne faisons pas de nouveaux efforts en vue de l'application des principes de la Charte, si la paix et la sécurité cessaient d'être la préoccupation fondamentale des Nations Unies, celles-ci ne sauraient remplir leur mission.

33. Les faits et les vues que l'éminent Secrétaire général, U Thant, a exposés dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation [A/6301/Add.1] ne font que confirmer la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les Nations Unies ainsi que la nécessité de rétablir la confiance en leur capacité de répondre aux impératifs de notre époque.

34. Il va sans dire que la situation défavorable dans les relations internationales se reflète inévitablement sur l'activité des Nations Unies; mais cela n'explique pas tout. Nous avons connu des crises auparavant, mais les Nations Unies étaient mieux en état qu'aujourd'hui d'intervenir pour le maintien de la paix. Au cours des dernières années, on a cependant constaté des tendances grandissantes à vouloir résoudre les questions politiques majeures en marge de l'Organisation mondiale.

35. Quelle est l'origine de cet état de choses? A notre avis, elle doit être recherchée en premier lieu dans les réserves manifestées par certaines puissances à l'égard d'un rôle plus actif des Nations Unies. Personne ne peut nier la responsabilité particulière qu'assument les grandes puissances, surtout en ce qui concerne les questions de la guerre et de la paix, et la Charte contient les dispositions nécessaires sur leurs droits et leurs devoirs, ce qui fait que ces puissances, plus même que quiconque, ont toute possibilité de protéger leurs intérêts légitimes dans le cadre de l'Organisation. Mais en même temps, elles ont l'obligation d'agir dans l'esprit de la Charte et d'aider l'Organisation des Nations Unies à devenir, en dépit de ses imperfections, une organisation plus efficace dans la recherche de solutions aux problèmes qui touchent tous les Etats. Les tentatives de certaines puissances d'imposer des solutions à d'autres pays ne sauraient conduire à la stabilisation de la situation internationale, ni même à assurer à long terme leurs propres intérêts.

36. Nous sommes profondément convaincus que tous les pays, grands et petits, les pays riches aussi bien que ceux qui se trouvent à un stade moins avancé de leur développement, ont besoin des Nations Unies. L'organisation mondiale ne saurait fonctionner avec succès qu'en tant qu'instrument démocratique reposant sur les principes de la coexistence pacifique et de la coopération internationale sur une base d'égalité. Sans cela, elle aurait difficilement un avenir.

37. Les problèmes internationaux essentiels ne peuvent être réglés d'une manière adéquate sans la participation du cercle de pays le plus large possible et sans la représentation de toutes les régions du monde. A cet égard, l'absence des représentants de la République populaire de Chine est le défaut principal de notre organisation. Ni les autres Etats ni les Nations Unies ne peuvent, sans porter préjudice à la paix et à leurs propres intérêts, contester le droit de la République populaire de Chine de participer, sur un pied d'égalité, aux affaires mondiales. Conformément à cette conception, la Yougoslavie appuie le droit du Gouvernement de la République populaire de Chine de représenter ce pays au sein de notre organisation. Considérant que l'universalité est indispensable aux Nations Unies, la Yougoslavie s'est toujours prononcée en faveur de l'admission de tous les Etats. Nous sommes d'avis que les conditions sont aujourd'hui devenues mûres pour que les pays divisés puissent eux aussi devenir membres de l'Organisation des Nations Unies si c'est là leur désir.

38. La situation actuelle dans le monde ne peut que susciter notre profonde inquiétude au sujet de la paix et de la sécurité et, en général, des perspectives de l'évolution future. Le fait que les grandes puissances sont conscientes qu'une guerre nucléaire serait une catastrophe pour tous ne saurait nous consoler. Le fait que les puissances nucléaires tendent à éviter un conflit direct n'a pas retenu les forces qui cherchent à dominer d'avoir recours à toutes sortes de pressions, y compris celle des armes. Cette politique de force se manifeste surtout en Asie et en Afrique où les intérêts impérialistes sont en conflit permanent avec les aspirations de peuples désirant s'affranchir de toute subordination.

39. La discussion générale a souligné encore une fois que la guerre du Viet-Nam est le problème majeur d'aujourd'hui. Bien que les opérations militaires soient limitées à une région déterminée, cette guerre est un problème mondial, non seulement du fait que les intérêts des grandes puissances y sont engagés et qu'elle constitue une menace à la paix générale, mais aussi parce que ce conflit reflète les grands dilemmes de notre temps. L'échec enregistré jusqu'ici par l'intervention étrangère, qui n'a pas réussi à briser la volonté du peuple vietnamien résolu à être libre, confirme une fois de plus que l'on ne saurait par la force empêcher les peuples de réaliser leur indépendance nationale et de choisir leur organisation sociale s'ils sont fermement décidés à le faire.

40. Nous n'avons pas l'intention de proposer des solutions, mais nous estimons indispensable de nous prononcer sur des questions qui revêtent aujourd'hui une importance primordiale. Mon pays, qui a lui-même mené une lutte difficile pour son indépendance, a soutenu dès le début le droit du peuple du Viet-Nam

à régler lui-même ses affaires intérieures. C'est pourquoi nous condamnons l'intervention étrangère ainsi que le bombardement du territoire de la République démocratique du Viet-Nam, pays souverain et indépendant.

41. Nous avons toujours été d'avis qu'il était possible de mettre fin à cette guerre tout en garantissant au peuple vietnamien la réalisation des buts légitimes de sa lutte, l'indépendance et le libre choix de son système intérieur. Nous avons considéré que c'était aux Etats-Unis, dont les armées se trouvent en territoire étranger, de faire le premier pas, qui consisterait en l'arrêt définitif du bombardement de la République démocratique du Viet-Nam et la reconnaissance du Front national de libération en tant que partenaire dans les négociations. Nous pensions qu'il serait alors possible de rechercher une solution sur la base des Accords de Genève. Afin qu'une solution politique puisse être envisagée, il est, à notre avis, indispensable qu'une perspective soit ouverte pour le départ des troupes étrangères.

42. Mon gouvernement a exprimé le 21 janvier 1966 une telle conviction. Il considère toujours que c'est là le problème clé d'une négociation future, et qu'il est indispensable que les Etats-Unis prennent l'engagement de retirer dans un délai déterminé leurs forces militaires du Viet-Nam du Sud. Quelles garanties aurait le peuple vietnamien, qui depuis deux décennies mène un combat inégal, de réaliser les objectifs de sa lutte, si l'on négociait alors que subsiste une présence militaire étrangère, sans perspectives de la voir se terminer? De même, il nous semble indispensable que toutes les parties intéressées se déclarent prêtes à accepter toute solution politique intérieure que le peuple du Viet-Nam du Sud choisirait librement, sans ingérence étrangère.

43. C'est dans ce contexte que nous croyons possible de consolider l'indépendance des pays et la paix dans l'Asie du Sud-Est. Car nous sommes convaincus que le peuple du Viet-Nam ainsi que les autres peuples de cette région ne veulent ni guerre ni asservissement à aucune puissance étrangère. En permettant au peuple vietnamien de décider librement de son sort, l'on rétablirait la paix et la stabilité dans toute la région, ce qui servirait l'intérêt à long terme de tous les Etats. Le désengagement militaire des puissances extérieures dans la région de l'ancienne Indochine, accompagné de l'abstention des pays de cette région de faire partie d'alliances militaires, pourrait ouvrir pour eux une nouvelle ère de développement et de coopération.

44. L'indépendance du Viet-Nam est dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière. Nous ne croyons pas que le peuple américain puisse souhaiter cette guerre, ni que l'arrêt de la guerre puisse vraiment porter atteinte aux intérêts des Etats-Unis, ni que le fait que le peuple du Viet-Nam du Sud déciderait librement de son sort puisse nuire au prestige des Etats-Unis. Bien au contraire, c'est la continuation de cette guerre qui met en cause le prestige des Etats-Unis, et je dirai même de tous les autres gouvernements et des Nations Unies elles-mêmes, car, si nous ne sommes pas en mesure d'empêcher une telle guerre dévastatrice, des événements semblables se produiront tôt ou tard dans d'autres régions plus vastes, ce

qui nous entraînerait finalement tous vers l'abîme de la guerre. Je crois qu'il n'y a d'autre alternative que de développer les efforts dont nous sommes capables pour éliminer un tel danger.

45. Alors que la guerre au Viet-Nam préoccupe à juste titre toutes les nations, la réduction de la tension et l'atténuation de la guerre froide dans les relations Est-Ouest, qui se sont produites il y a déjà quelques années, ouvrent la voie à de nouvelles réalisations. Leur base matérielle est née du développement intérieur de nombreux pays, du renforcement de la volonté des peuples de vivre dans l'indépendance et du renforcement de leur capacité économique. Les changements intervenus dans la répartition générale des forces établies après la guerre représentent dans leur ensemble une évolution positive. En effet, l'entrée de nouveaux Etats indépendants dans les affaires mondiales ne peut que rapprocher le jour où les rapports internationaux reposeront vraiment sur des principes démocratiques.

46. Nous assistons également à des changements importants dans les groupements militaires et politiques; les obstacles à une coopération plus large et à la conduite d'une politique indépendante sont en train de diminuer. Cela se manifeste surtout en Europe, où la division avait atteint le plus haut degré et où un grand nombre de pays, malgré leur appartenance aux alliances, se sont engagés aujourd'hui dans une collaboration économique et politique, dans la conviction qu'ils servent ainsi leurs intérêts et la stabilisation de la paix en Europe.

47. Nous n'entretenons pas l'illusion de penser que les difficultés majeures sont déjà dépassées. De grands problèmes demeurent en suspens, mais l'on prend déjà conscience dans tous les pays du fait que l'avenir n'appartient pas aux blocs militaires, bien que l'on ne puisse s'attendre à les voir tout simplement disparaître. L'affermissement de la paix en Europe ne peut que contribuer à l'amélioration de la situation dans d'autres régions également. En même temps, il s'instaure des conditions favorables qui devraient encourager les pays européens à aider dans une plus large mesure les pays en voie de développement.

48. Mon gouvernement, qui n'a jamais cru à l'utilité ni à l'avenir des blocs militaires, poursuit, depuis de longues années, une politique visant à l'extension de la coopération bilatérale, tout en prenant une part active aux efforts faits en ce moment pour rechercher des solutions sur le plan européen. Nous considérons que la résolution adoptée en 1965, au sujet de l'amélioration des relations de bon voisinage entre les Etats européens [résolution 2129 (XX)], reflète de nouvelles tendances en Europe et constitue une contribution utile à la collaboration des pays de ce continent. C'est ainsi que, conformément à l'esprit de ladite résolution, les auteurs s'emploient actuellement à préparer une réunion de représentants des parlements européens.

49. Les contacts récents montrent que les gouvernements des pays auteurs sont prêts à examiner des possibilités et à prendre des initiatives dans les domaines politique, économique, culturel et autres. Il est évident que de bonnes dispositions existent et que de nouvelles voies s'ouvrent devant nous.

50. Malheureusement, dans une autre région du monde, les colonialistes et les intérêts avec lesquels ils sont liés se sont retranchés, notamment au sud de l'Afrique, et, de là, ils tentent de repartir à l'attaque. A notre avis, ou bien tous les peuples d'Afrique seront libres ou bien l'émancipation elle-même sera mise en cause partout. Les peuples de la Rhodésie du Sud, des colonies sous administration portugaise, d'Aden, de l'Afrique du Sud et du Sud-Ouest africain sont contraints de lutter pour leurs droits élémentaires et il est de notre devoir de les aider à acquérir l'indépendance. Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre déception en constatant que la Cour internationale de Justice a fait la sourde oreille aux revendications des peuples du Sud-Ouest africain soucieux de se libérer des racistes sud-africains. La discrimination raciale et l'apartheid font défi à la communauté internationale tout entière. Par conséquent, il est impératif que les Nations Unies envisagent des mesures appropriées et passent à un programme d'action.

51. La seule voie réaliste conduisant au maintien de la paix et à la liquidation de la domination étrangère est la mise en œuvre des principes de la Charte et de la coexistence active et pacifique. C'est justement l'objectif de la politique de non-alignement qui, tout en développant la collaboration entre pays indépendants, s'oppose à toute hégémonie et à toute sorte de monopole dans les affaires internationales.

52. La manière dont se manifeste cette politique a pu varier selon le moment et les conditions de la vie internationale. Sa valeur n'a pourtant pas été mise en question par les événements. Aujourd'hui comme par le passé, les pays non alignés se trouvent au fond devant le même dilemme: lutter pour la paix et renforcer leur propre indépendance ou retomber de nouveau dans un état de subordination. Il est facile de comprendre qu'ils optent pour la voie de l'indépendance, quels que soient les obstacles qu'ils y rencontrent. Il convient de constater que de nombreux pays récemment devenus indépendants ont adopté cette politique, et que d'autres pays, tout en continuant à être membres d'alliances militaires, manifestent dans leur comportement des tendances et des attitudes proches de la politique de non-alignement.

53. Nombre de problèmes auxquels se heurtent les pays nouvellement promus à l'indépendance et les pays en voie de développement en général, ainsi que diverses pressions et ingérences extérieures, imposent, nous semble-t-il, aux Nations Unies l'obligation d'examiner un programme d'action plus large dans les domaines politique, économique et social, ainsi que dans celui de l'enseignement, afin que la communauté internationale puisse aider plus efficacement ces pays. Le moment nous semble venu de procéder, lors de la présente session, à des échanges de vues sur ce problème et de définir les lignes d'une action commune.

54. La nouvelle politique internationale en matière de développement, dont les fondements ont été jetés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement tenue à Genève en 1964, n'a toujours pas été suivie de mesures pratiques. Tout en ne contestant pas la complexité du processus en question, le manque de volonté politique de certains pays in-

dustriels représente, à notre avis, la cause principale de l'absence de tout progrès important. La prolongation de cet état de choses suscite de sérieuses préoccupations, étant donné qu'une meilleure compréhension, la stabilité et la paix ne sauraient être assurées si l'on ne réalise pas de progrès bien défini dans le domaine de la politique internationale du développement. C'est pourquoi ces questions deviennent toujours plus pressantes. La deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui doit se tenir l'année prochaine, aura sans doute une importance décisive à cet égard. On peut s'attendre, à juste titre, qu'elle marque un tournant non seulement dans l'étude des problèmes du développement, mais surtout dans la mise en œuvre des différentes initiatives déjà lancées.

55. L'absence de volonté politique n'a pas permis de parvenir à un accord sur le problème tellement important du désarmement. La course aux armements a imposé aux grandes puissances et au monde un fardeau que nous supportons tous, car l'atmosphère d'instabilité et d'incertitude fait que même les pays les plus pauvres affectent des ressources croissantes à l'armement. Nous parlons tous de la nécessité de désarmer. Il est grand temps de passer à des mesures pratiques. Il faudrait poursuivre les efforts visant à la réalisation d'accords relatifs aux mesures partielles sur lesquelles les points de vue sont aujourd'hui rapprochés. En premier lieu, il sera nécessaire d'arrêter la dissémination des armes nucléaires. Nous pensons qu'il serait nécessaire ensuite de rechercher de nouvelles possibilités permettant de traiter du désarmement général. La résolution adoptée par l'Assemblée générale à la vingtième session concernant la réunion d'une conférence mondiale sur le désarmement à laquelle devraient prendre part tous les Etats [résolution 2030 (XX)] a indiqué une de ces voies.

56. Nous sommes persuadés que, par un effort commun, nous pourrions accomplir ce qui est aujourd'hui l'essentiel: assurer la paix et nous attaquer aux véritables problèmes de notre époque. Les obstacles sont considérables, mais d'autant plus grands sont le rôle des Nations Unies et la responsabilité de nous tous.

57. M. SWARAN SINGH (Inde) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je voudrais vous adresser une fois de plus, tant au nom du Gouvernement et du peuple indiens, qu'en mon nom personnel, nos très sincères félicitations à l'occasion de votre accession aux fonctions de président de la vingt et unième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes heureux de votre élection pour plus d'une raison. Je dirai que cette élection constitue la juste reconnaissance de vos éminentes qualités d'homme d'Etat. Nous sommes également heureux que le représentant d'un pays voisin du nôtre, l'Afghanistan, ait été choisi pour occuper ce poste élevé et important. Il n'est pas nécessaire que je m'étende sur la nature des liens étroits et intimes qui unissent votre pays au mien. Cette amitié traditionnelle de nos deux pays peut, en effet, être considérée comme un exemple de bon voisinage dans notre région du monde.

58. Permettez-moi, Monsieur le Président, de saisir cette occasion pour exprimer publiquement notre

reconnaissance à votre éminent prédécesseur, M. Amintore Fanfani, pour le travail qu'il a fait en tant que président de la vingtième session de l'Assemblée générale.

59. Il ne paraîtra pas déplacé que je choisisse ce moment pour exprimer notre espoir ardent et sincère qu'U Thant, notre éminent secrétaire général, ne refusera pas un renouvellement de son mandat à cette heure critique. Nous n'ignorons pas les considérations qui ont poussé U Thant à prendre la décision que nous connaissons. Ce sont ces mêmes considérations qui nous incitent à le prier de revenir sur cette décision. Nous partageons sa déception devant l'absence d'"idées et d'initiatives nouvelles" en matière de désarmement. Nous partageons également son inquiétude en ce qui concerne le financement des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies et en ce qui concerne l'inexistence de cette impulsion que la Décennie des Nations Unies pour le développement devait donner à la percée technique dont les pays en voie de développement ressentent la nécessité de manière si pressante. L'aggravation de la situation dans l'Asie du Sud-Est et, plus particulièrement au Viet-Nam, nous inquiète également. C'est pour ces raisons que nous sommes convaincus que l'Organisation a encore besoin des conseils et de la sagesse d'U Thant. Nous lui sommes reconnaissants de sa décision de rester en fonctions au moins jusqu'à la fin de la présente session, mais nous nous associons aux autres Membres de l'Assemblée générale pour exprimer le très ferme espoir qu'il voudra bien accepter un second mandat de Secrétaire général.

60. D'année en année, nous avons vu cette organisation croître à mesure que de nouveaux Etats se joignent à nous. Cette année, nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous le nouvel Etat de la Guyane. Des sentiments fraternels et cordiaux animent les relations entre nos deux pays, et nous serons heureux de travailler ensemble au sein de l'Organisation.

61. Je voudrais exprimer notre satisfaction devant l'accession à l'indépendance et à la souveraineté du Botswana et du Lesotho. Bientôt, un nouvel Etat — la Barbade — accédera également à l'indépendance et à la souveraineté. Nous comptons les accueillir ici dans un proche avenir et nous sommes certains qu'ils contribueront tous à renforcer l'Organisation.

62. Si l'on examine la scène politique contemporaine mondiale, on ressent naturellement le poids des nombreux problèmes qui échappent toujours à toute solution. Dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation [A/6301/Add.1], le Secrétaire général a rendu compte, avec une sensibilité remarquable, du climat mondial. Je m'efforcerais de traiter de certains de ces problèmes qui ont pour nous tous une acuité particulière. Mais, auparavant, je voudrais mentionner un ou deux aspects plus réconfortants de la scène internationale.

63. Nous nous réjouissons de la diminution de la tension entre l'Indonésie et la Malaisie et nous sommes heureux que l'Indonésie ait décidé de reprendre la place qui lui revient au sein de l'Organisation des Nations Unies. Il n'est guère douteux que le retour de l'Indonésie prouve non seulement la fidélité de

son gouvernement et de son peuple aux principes et aux buts de la Charte mais aussi qu'il reflète la force intrinsèque de l'Organisation.

64. L'Asie du Sud-Est connaît une période troublée. En conséquence, la simple amorce d'un règlement pacifique du conflit entre l'Indonésie et la Malaisie peut avoir des effets favorables de la plus grande importance dans cette région. Nous adressons nos félicitations aux dirigeants de ces deux pays fraternels.

65. Je voudrais également dire combien le Gouvernement et le peuple indiens sont heureux de la reprise de relations diplomatiques normales entre la Malaisie et le Pakistan.

66. Dans les observations qui concluent l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général s'est référé aux efforts qu'il a faits pour "seconder les efforts entrepris en vue de freiner l'escalade du conflit au Viet-Nam et de faire en sorte que la solution du problème soit recherchée à la table de conférence". La conception qu'il expose et les considérations qu'il juge déterminantes concordent avec notre conception et avec notre objectif. Depuis près d'un quart de siècle, le peuple du Viet-Nam connaît la souffrance, la misère et la torture. Cela est suffisamment tragique. Ce qui est pire, c'est le danger constant de voir un jour la guerre du Viet-Nam déborder les frontières de ce pays et nous engloutir tous.

67. Etant donné que l'Inde est presque limitrophe du Viet-Nam, les événements de cette partie du monde nous affectent directement. C'est la raison de notre profonde préoccupation. Le fait que nous occupons la présidence de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Viet-Nam constitue une autre cause de préoccupation. Nous sommes profondément convaincus que toute la région constituée par les Etats qui formaient l'ancienne Indochine restera une source d'inquiétude extrême et même d'agitation si la situation au Viet-Nam n'est pas réglée. Enfin, et surtout, les affres du Viet-Nam évoquent le spectre menaçant d'un tragique conflit mondial.

68. Il est bon de rappeler qu'après une conférence qui a duré plusieurs mois, en 1954, ont été conclus les Accords de Genève, qui mettaient fin à la guerre d'indépendance du Viet-Nam. Il a été stipulé à Genève que l'accord de cessez-le-feu devait être respecté et qu'il fallait prendre des mesures pour parvenir à un règlement politique au Viet-Nam. A cette fin, il était envisagé que les deux parties au Viet-Nam se consulteraient afin d'organiser des élections générales en juillet 1956 en vue de réunifier le pays. La tragédie vietnamienne réside dans le fait que les dispositions relatives au règlement politique n'ont pas été appliquées en temps voulu.

69. Depuis quelque temps déjà, il est reconnu de tous côtés qu'il ne saurait y avoir de solution militaire durable à la question du Viet-Nam. S'il en est bien ainsi, il ne reste qu'à rechercher sérieusement une solution pacifique. Poussé par cette considération essentielle, le Premier Ministre de mon pays a demandé instamment l'arrêt des bombardements du Viet-Nam du Nord, la cessation des hostilités et de toute action offensive sur toute l'étendue du Viet-Nam,

enfin la réunion d'une conférence analogue à la Conférence de Genève, qui réunirait les parties au conflit et les autres pays les plus directement intéressés de manière à permettre au peuple du Viet-Nam de décider librement de son avenir sans ingérence ou pression extérieure et dans le cadre des Accords de Genève de 1954.

70. Nous tirons tous quelque encouragement du fait que, même aujourd'hui, tous ceux que concerne directement le conflit du Viet-Nam reconnaissent que les Accords de Genève n'ont rien perdu de leur validité.

71. Il n'est pas douteux que la communauté mondiale recherche très sérieusement et très activement le moyen de mettre fin au conflit du Viet-Nam. Nous sommes convaincus que si les bombardements du Viet-Nam du Nord prenaient fin, on pourrait peut-être amener les parties à abandonner le champ de bataille pour la table de conférence. Nous sommes également convaincus qu'au cours des négociations ultérieures, il devrait être possible aux parties intéressées, y compris le Front national de libération du Viet-Nam du Sud, de convenir d'appliquer intégralement les Accords de Genève. Nous espérons très sincèrement que, contraint de sauvegarder son identité nationale et ses intérêts nationaux, le Viet-Nam futur pourra être fier de son indépendance. A cet égard, le Secrétaire général a fait une observation très juste lorsqu'il a dit: "Le problème fondamental du Viet-Nam n'est pas un problème d'idéologie mais un problème d'identité et de survie nationales."

72. La situation du Laos est indissolublement liée à celle du Viet-Nam. La situation de l'un de ces deux pays ne saurait connaître une amélioration sensible sans que la situation de l'autre pays connaisse une amélioration correspondante. S'il y a escalade dans le conflit du Viet-Nam, une escalade correspondante se produira inévitablement au Laos. Etant donné cette situation si difficile, nous sommes très reconnaissants au Premier Ministre du Gouvernement royal laotien, le prince Souvanna Phouma, des efforts qu'il a faits afin de trouver une voie médiane.

*M. Idzumbuir (République démocratique du Congo), vice-président, prend la présidence.*

73. Nous devrions tous comprendre et être sensibles aux problèmes auxquels doit faire face le Cambodge touchant la situation en Indochine. Les efforts courageux de S. A. R. le prince Norodom Sihanouk, pour préserver la neutralité et l'indépendance du Cambodge suscite notre sympathie. Nous sommes tous tenus envers la communauté mondiale et envers la cause de la paix de comprendre clairement la situation extrêmement difficile dans laquelle se trouve le Cambodge.

74. Je voudrais évoquer brièvement un autre aspect décourageant de la situation en Asie. D'une manière ou d'une autre, la Chine occupe une large place dans notre horizon. Point n'est besoin de recenser tous les efforts que nous avons faits depuis 1949 pour fonder nos relations avec ce pays sur l'amitié. Bien que provoqués, nous n'avons rien fait pour affirmer nos droits, car nous voulions ardemment convaincre le monde qu'il était nécessaire que la République populaire de Chine ne souffre pas d'un sentiment d'isolement. Nous ne regrettons pas un instant d'avoir fait un effort sincère en ce sens. Soucieux de ne pas nous

laisser obnubiler par notre préoccupation et notre inquiétude, nous n'en avons pas moins à affronter un problème très sérieux sur l'ensemble de nos frontières du nord et du nord-est. Vous-même, Monsieur le Président, et tous ceux ici présents, connaissez le drame sinistre monté par la Chine l'an dernier lorsqu'elle nous a adressé son ultimatum. Nous avons tenu pied et nous sommes fermement résolus, quels que soient les sacrifices imposés à notre peuple, à ne jamais faillir à la défense de notre sécurité et de notre intégrité territoriale.

75. Nous n'avons aucune objection — et nous n'en avons jamais eu — à ce que la Chine forge son destin dans le cadre social, économique et politique de son choix. Tout ce que nous voulons, c'est avoir le même droit. Après tout, la coexistence pacifique ne serait qu'une vaine formule si nous ne nous sentions pas tous assurés de pouvoir ordonner notre destin à la lumière de notre expérience, de nos traditions et de circonstances dans lesquelles nous évoluons. C'est donc avec inquiétude que nous considérons l'attitude et la politique aventureuse de la Chine, qui vont à l'encontre des principes de la coexistence pacifique.

76. Bien que nous n'ayons guère d'illusion sur le fait que la Chine ne modifiera pas sa politique du jour au lendemain, nous restons cependant persuadés que nous ne devons pas abandonner tout espoir. C'est pour cette raison que nous continuons à soutenir que la République populaire de Chine devrait siéger à l'Organisation des Nations Unies.

77. Permettez-moi maintenant d'aborder certains des problèmes qui continuent à déchirer le continent africain. Les Nations Unies ne sauraient considérer avec sérénité la situation où elles se trouvent dans cette région.

78. La question de la Rhodésie présente un caractère de plus en plus inquiétant. Certains d'entre nous ont eu récemment l'occasion d'en débattre ailleurs longuement et en profondeur. Les Indiens sont confondus devant la disproportion étonnante qui existe entre l'ampleur réelle du problème et l'inefficacité des efforts dont fait preuve la Puissance administrante pour le régler.

79. Prenons la mesure des problèmes posés par la Rhodésie du Sud. Au cours des 19 dernières années, l'ancien empire britannique a donné naissance à 27 Etats indépendants et souverains. Après des luttes longues et difficiles, 700 millions d'individus ont obtenu leur liberté. Dans chaque cas, c'est la volonté de la majorité qui a régi le transfert de souveraineté. La question est simplement de savoir si le vaste processus historique de libération des peuples va être inversé et mis en échec par quelque 200 000 Rhodésiens dont l'esprit est infecté de doctrines racistes de caractère pathologique. Aucun raffinement de langage ne peut dissimuler ce fait atterrant. Cette poignée d'hommes défie avec impunité la soif de liberté de quatre millions d'habitants de la Rhodésie du Sud qui réclament à bon droit leur indépendance fondée sur le gouvernement de la majorité et le principe "à chacun une voix". Si la plaie purulente que constitue la Rhodésie n'est pas rapidement guérie, ses effets venimeux rongeront et putrifient les organes vitaux de la communauté mondiale. Et le

prix que nous devons alors payer dépassera de beaucoup toutes nos prévisions actuelles. Quoi de plus tragique que de voir anéantir notre espoir de faire vivre ensemble des races dans la paix et la coopération? L'heure est donc venue de prendre des mesures immédiates et efficaces pour éliminer le régime raciste illégal de la Rhodésie du Sud. Nous prions instamment le Royaume-Uni de prendre de toute urgence les mesures nécessaires pour assumer ses responsabilités envers lui-même et envers la communauté mondiale.

80. Si la situation en Rhodésie est menaçante, la politique et les pratiques du Gouvernement de l'Afrique du Sud et des colonialistes portugais ne le sont pas moins. Il se peut que les adeptes de la "Réalpolitik" ne prennent pas au sérieux nos efforts pour traiter chaque année, depuis près de 20 ans, des questions de l'apartheid et des vestiges du colonialisme. Il n'en reste pas moins, cependant, qu'il faudra résoudre ces questions tôt ou tard d'une manière ou d'une autre. Nous espérons que cette solution sera pacifique, raisonnable et rationnelle. C'est parce que nous gardons cet espoir qu'il est d'une importance vitale que l'Organisation prenne chaque année position sans équivoque. Aucun gouvernement ne peut rester éternellement à l'abri de la pression de la communauté mondiale et de la conscience qu'elle exprime. C'est avec cet espoir et cette conviction que nous avons toujours donné et que nous continuerons à donner notre appui à la cause de la libération des peuples du Sud-Ouest africain ainsi que du Mozambique et de l'Angola.

81. Notre grande organisation doit apporter l'espoir à tous ceux qui souffrent et luttent pour libérer l'humanité des doctrines inhumaines du racisme et de l'intolérance, de la discrimination et de l'oppression d'un peuple par un autre.

82. Ceci me conduit à évoquer la question de l'apartheid. Si je ne parle pas longuement de cette question, c'est parce que ma délégation aura l'occasion d'exprimer ses vues lorsque le problème fera l'objet d'un examen plus détaillé devant la Commission compétente. Je voudrais cependant dire, avec toute la force possible, que la politique pernicieuse de l'apartheid constitue le meilleur explosif pour provoquer un conflit et sape les fondements de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration des droits de l'homme. Nous avons dit tout cela dans le passé, et nous continuerons à mettre en garde la communauté mondiale contre l'accumulation de matières inflammables à laquelle l'Afrique du Sud contribue si témérairement.

83. Si nous accusons les dirigeants de l'Afrique du Sud de faire des doctrines de l'intolérance raciale et de la persécution la politique de leur Etat, nous devons en même temps affirmer notre hostilité à la politique de ceux qui aident et appuient l'Afrique du Sud en invoquant des avantages commerciaux et autres profits financiers. Les amis nombreux et puissants par la grâce desquels l'Afrique du Sud peut opprimer sans pitié la population autochtone devraient réfléchir sérieusement à l'iniquité de cet échange des droits de l'homme contre des avantages commerciaux.

84. Je voudrais maintenant parler brièvement d'un problème qui nous touche de très près, le problème du désarmement et de la prolifération des armes nucléaires. Je voudrais dire d'emblée que mon pays n'a pas besoin de donner la preuve de sa fidélité indéfectible au principe de l'utilisation des armes atomiques à des fins pacifiques. Notre conduite est irréprochable et nous n'avons rien à cacher.

85. Le fait même de vivre chaque jour avec des stocks toujours croissants d'armes nucléaires et de systèmes de lancement tend à nous immuniser contre la menace que tout cela représente. Pour combattre cette indifférence et pour faire comprendre aux peuples du monde ce qui est en jeu, le Secrétaire général a fait une proposition intéressante. Il a fait remarquer qu' "aucun organe de l'ONU n'a jamais étudié à fond les conséquences de l'invention des armes nucléaires" [A/6301/Add.1]. Le Secrétaire général a dit "qu'il est temps qu'un organe approprié de l'ONU étudie et pèse la portée et les répercussions de tous les aspects des armements nucléaires, notamment des problèmes de caractère militaire, politique, économique et social liés à la fabrication, à l'acquisition, au déploiement et au perfectionnement de ces armes et à leur emploi éventuel" [ibid]. L'Inde approuverait vivement une étude de ce genre. D'ailleurs, sur l'initiative de feu Jawaharlal Nehru, nos savants avaient entrepris, voilà une dizaine d'années, une étude préliminaire des conséquences des explosions atomiques. Les résultats de cette étude ont été publiés dans un livre, mais il est patent qu'il faut approfondir cette étude.

86. Il est indéniable que la plus grave menace qui pèse sur le monde aujourd'hui est due à la fiévreuse course aux armements que se livrent les puissances dotées d'armes nucléaires. Ces nations possèdent un arsenal plus que suffisant pour détruire plusieurs fois la terre entière. Et pourtant ces puissances dotées d'armes nucléaires sont en train de préparer ce qu'elles appellent une nouvelle génération d'armes nucléaires et vont bientôt ajouter une nouvelle dimension à la course aux armements en construisant des missiles antimissiles. Devant une situation si grave, parler d'une sixième, septième ou huitième puissance nucléaire n'est qu'une tactique de diversion. Cela revient à sanctifier les puissances dotées d'armes nucléaires, leurs armes et la prolifération de ces armes. De plus, cela justifie le mépris auquel se heurte la volonté que le Comité des Nations exprime dans le traité d'interdiction des essais nucléaires. Heureusement pour la plupart d'entre nous, la communauté internationale ne considère pas le problème de cette façon. Elle n'approuve pas les yeux fermés quatre ou cinq pays et ne les autorise pas à faire proliférer ces armes. Dans une affaire aussi sérieuse, on ne cherche pas à palabrer. Mais, en toute sincérité, nous sommes convaincus que la prolifération, qu'elle soit verticale ou horizontale, est une question lourde de conséquences.

87. A sa vingtième session, l'Assemblée générale a adopté une résolution [résolution 2028 (XX)] sur la non-prolifération des armes nucléaires, dans laquelle elle déclare catégoriquement que tout traité sur cette question doit s'inspirer de certains principes, dont celui d'un équilibre acceptable de responsabilités et

d'obligations mutuelles entre puissances nucléaires et puissances non nucléaires.

88. Nous considérons au départ que tous les pays — ceux qui possèdent des armes nucléaires aussi bien que ceux qui n'en possèdent pas — doivent remplir les mêmes obligations en ce qui concerne la non-prolifération, et qu'il faut faire des progrès en matière de désarmement nucléaire en général. C'est pourquoi nous allons continuer de réclamer des mesures capables d'avoir un effet vraiment préventif contre la prolifération des armes nucléaires, et en même temps de ralentir la course aux armements nucléaires à laquelle se livrent les puissances nucléaires.

89. Je voudrais maintenant effleurer un problème qui, à de nombreux égards, tourmente les pays en voie de développement de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine. Nous sommes tous, d'une façon ou d'une autre, en train de transformer nos sociétés respectives. Il s'agit en substance de réaliser pendant la seconde moitié du XXème siècle ce que l'Europe a mis trois ou quatre siècles à accomplir. Nous essayons de transformer nos économies de subsistance et nos sociétés archaïques en des sociétés modernes dotées d'une industrie et d'une agriculture modernes. Nous sommes en train de créer des Etats-Nations modernes. C'est de ces efforts que proviennent toutes les grandes tensions et les grands conflits. Dans la mesure où nous comprenons, car nous le partageons, ce processus d'évolution, nous pourrions orienter ces changements profonds dans un sens créateur. Mais comment ne pas être déçu devant le manque apparent de compréhension que manifestent divers milieux?

90. Depuis qu'elle a adopté en 1961 sa résolution sur la Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 1710 (XVI)], l'Assemblée générale se préoccupe de plus en plus du grave problème de l'écart existant entre le niveau de vie des pays développés et celui des pays en voie de développement. Le tournant a été pris en 1964 lorsque, à la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la communauté internationale s'est engagée à affronter le problème de façon systématique et concertée, et à mettre au point elle-même le mécanisme et les grandes lignes d'une politique internationale dynamique en vue de résoudre le problème.

91. Deux années de Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sont terminées. Les progrès accomplis dans l'application des recommandations adoptées à la première session de la Conférence sont décevants. Le rapport annuel du secrétaire général de la CNUCED au Conseil du commerce et du développement<sup>1/</sup>, qui vient d'achever sa quatrième session à Genève, montre que les pays développés n'ont pas la volonté d'appliquer les recommandations de la première Conférence. Si l'on ne prend pas des mesures audacieuses et imaginatives en application de ces recommandations, la crise née des espoirs qui grandissent et ne se réalisent pas va encore s'aggraver, jusqu'à ce que la déception soit telle qu'elle ébranlera les fondations mêmes sur

<sup>1/</sup> TD/B/82.

lesquelles la communauté internationale essaie de bâtir un nouvel ordre mondial et une paix durable. La deuxième session de la Conférence, prévue pour l'année prochaine, offrira l'occasion de mettre au point des moyens de traduire concrètement les nobles objectifs énoncés dans l'Acte final de la première Conférence. Nous nous félicitons de la décision unanime prise par le Conseil de recommander à l'Assemblée générale de tenir la Conférence à New Delhi, et nous nous réjouissons de l'occasion ainsi offerte à l'Inde de contribuer modestement au succès de la Conférence.

92. Les rapports sur les tendances de l'économie mondiale présentés par notre éminent secrétaire général, le rapport annuel pour 1965-1966 de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, les rapports du directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et, tout récemment, le rapport sur l'application des recommandations présenté par le secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement reflètent une détérioration générale de la situation économique des pays en voie de développement. La pauvreté et la stagnation se sont encore aggravées dans ces pays. Ils doivent faire face au problème des carences alimentaires, de l'"explosion de la dette" et de l'impossibilité de maintenir la vitesse acquise de la croissance économique. Soumis à de telles pressions, de nombreux gouvernements des pays en voie de développement ont des difficultés à maintenir la structure socio-économique qu'ils ont fait évoluer au prix de nombreux sacrifices et qu'ils tiennent pour l'une de leurs plus importantes réalisations nationales et pour l'un de leurs objectifs les plus importants.

93. Pendant la première moitié de la Décennie du développement, le taux de croissance des pays en voie de développement est resté inférieur non seulement à l'objectif de 5 p. 100, mais aussi au taux de croissance des années 50. Si l'on tient compte de l'augmentation de la population dans les pays en voie de développement, l'accroissement du revenu par habitant dans ces pays a augmenté en valeur nominale seulement. Ce qui fait que nous sommes dans une situation où l'écart entre le niveau de vie des pays développés et celui des pays en voie de développement s'accroît au lieu de s'atténuer. Il ressort du rapport du secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur l'application des recommandations que si l'augmentation du revenu par habitant a été de 60 dollars par an pendant la première moitié de la Décennie du développement pour les pays développés, elle n'a été que de 2 dollars par an pour les pays en voie de développement. Récemment, on a également attiré notre attention à plusieurs reprises sur la stagnation du mouvement d'assistance financière aux pays en voie de développement pendant la première moitié de la Décennie du développement. Pendant cette période, le produit national brut des pays développés a considérablement augmenté chaque année, le résultat étant que la proportion des capitaux provenant du produit national brut des pays développés affectés à l'aide aux pays en voie de développement a diminué. Les chiffres les plus récents concernant le service total de la dette des pays en voie de développement et les

charges financières afférentes montrent que les pays en voie de développement consacrent maintenant plus de la moitié du total de l'assistance financière qui leur est fournie au remboursement de leurs dettes. Si l'on ne combat pas cette tendance, dans 15 ans les pays en voie de développement se trouveront dans cette situation étrange: ils gagneront juste assez pour payer leurs dettes.

94. En conclusion, je voudrais faire une ou deux remarques de caractère général.

95. Ceux d'entre nous qui se sont efforcés, pas toujours très bien, de pratiquer la politique maintenant connue sous le nom de non-alignement et de coexistence pacifique, ont toujours essayé de raisonner sans passion, exempts des préjugés qui peuvent parfois nous influencer.

96. Si dans le monde d'aujourd'hui, du moins en Europe, on sent une détente et on parle avec un certain détachement de l'apparition du polycentrisme, cela est dû en grande partie au fait que de très nombreux pays neufs ont refusé d'entrer dans les alliances militaires diverses et se sont ainsi libérés des réflexes conditionnés créés par ces alliances. La détente en Europe, que nous souhaitons ardemment voir durer, ne peut être vraiment stable que si les pays d'Asie et d'Afrique évitent sciemment l'ingérence, quelle qu'elle soit, dans les affaires d'autres Etats et respectent les droits de l'homme.

97. En Inde, nous sommes fermement convaincus que la paix du monde dépend de façon décisive du développement et du renforcement des principes qui consistent à respecter les différences entre les systèmes politiques et sociaux qui existent dans le monde. Nous sommes fermement convaincus en Inde que des pays comme le nôtre — pays neuf qui essaie de donner à son peuple le pain et la liberté — serviront la cause de la paix dans le monde en restant toujours fidèles au principe du non-alignement. Dans la mesure où ce principe sera reconnu par les grandes et les petites puissances, nous allons faire naître la certitude que les nations peuvent se développer, offrir un meilleur niveau de vie à leurs peuples et préserver leur indépendance et leur dignité nationale dans la liberté et la diversité.

98. M. ZINSOU (Dahomey): Monsieur le Président, la délégation dahoméenne vous adresse à son tour par ma voix ses plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle formule le vœu que votre action puisse contribuer à orienter nos travaux vers plus d'efficacité et l'Organisation elle-même vers une réalisation plus concrète des idéaux qui ont inspiré sa création.

99. Je me suis interrogé longuement sur la nécessité et l'utilité de prendre la parole lors de la discussion générale qui ouvre chacune de nos sessions et plus particulièrement lors de celle qui se déroule actuellement. Non pas que nous n'apprécions pas, nous Dahoméens, et très hautement, la grande contribution apportée par notre organisation à la cause de la paix et de la décolonisation; non pas que nous ne mesurions tout ce qui a été accompli grâce à elle depuis 20 ans ainsi que toutes les catastrophes qui ont pu être évitées, mais parce que, nous le savons aussi, hélas,

des flots de paroles qui coulent à cette tribune bien peu de choses demeurent quand les volutes sonores se sont dissipées. Vous redire donc les mêmes choses que l'on entend ici depuis deux décennies et être l'un des 119 discours parfaitement identiques qui préfacent cette vingt et unième session à quelque chose, vous en conviendrez, de paralysant. Et puis, hors les quatre ou cinq discours des "grands" dont presque tout dépend et qui ne parlent que pour mieux affirmer qu'ils ne consentent à rien céder, ni de leurs égoïsmes, ni de leurs prétentions, ni de leur conception du monde strictement liée à leurs intérêts politiques, économiques et stratégiques, qui donc se souvient et se souviendra de ce qu'auront dit ici les obscurs, les sans-grades que nous sommes, puisque chacun sait que nous ne menaçons nullement la paix du monde et que, de ce fait, nous n'intéressons personne?

100. Et pourtant, puisque nous n'avons aucun privilège à défendre, aucun leadership à sauvegarder, aucune ambition ni prétention à une hégémonie quelle qu'elle soit, notre voix ne devrait-elle pas porter plus haut et plus loin que celle des protagonistes trop intéressés pour être objectifs et équitables? Nous ne sommes pas assez forts pour ruser. Essayons donc, sans détour, en toute franchise et simplicité, de crier nos alarmes, nos inquiétudes, notre foi et aussi notre espérance.

101. L'Organisation des Nations Unies, comme la Société des Nations qui l'a précédée, est née de la volonté des nations d'éviter au monde les conflagrations généralisées dont, par deux fois en une génération, il a failli périr. Notre rôle n'est pas d'être un club distingué qui sacrifie tous les automnes à un rite immuable de verbalisme sonore et pompeux, sans rien changer au monde qui court vers l'abîme. Il est plutôt d'être une communauté appliquée à la sauvegarde de la paix, à la défense du droit, construisant patiemment et laborieusement sans doute — car rien de grand ne s'accomplit sans efforts — un monde plus prospère et plus fraternel. Or, que voyons-nous?

102. La paix, toujours précaire, est encore menacée au point d'avoir inspiré à notre éminent secrétaire général — parce qu'il le perçoit mieux que quiconque au poste où il se trouve — un cri d'alarme et une décision grave. Chacun affirme partager son angoisse et l'invite à renoncer à sa décision. Mais quel est le sens et quelle est la valeur de cette invite si chacun de ceux qui la profère n'est pas profondément, sincèrement décidé à faire en sorte que le danger perçu et dénoncé se dissipe, si chacun n'est pas résolu à créer les conditions qui feraient de la renonciation du secrétaire général à sa décision autre chose que la couverture d'une hypocrisie ou d'une mystification?

103. Voici cinq ans que, dûment mandaté, un comité [voir résolution 1722 (XVI)] cherche vainement, en des conciliabules interminables, à promouvoir le désarmement général. Les hommes dont les réalisations confondent l'esprit, qui sont à la veille de débarquer sur la lune, n'ont pas trouvé le moyen en cinq ans de s'entendre pour désarmer. A qui fera-t-on croire que c'est là le témoignage d'une volonté sincère ou la conséquence d'un problème insoluble? Exception faite de quelques rubriques spécialisées de journaux, nul ne prête plus attention aux travaux du Comité des dix-huit puissances — qui ne sont d'ailleurs plus

que dix-sept —, alors qu'à un moment donné ils ont porté et devraient continuer de porter une des plus grandes espérances des hommes.

104. Méditons la gravité d'un tel état de choses. La paix est menacée, nous l'avons dit. Il y en a pour qui, depuis plus de 20 ans, elle n'a jamais eu de sens parce que pour eux la guerre, le feu, la mort, les destructions de toutes sortes n'ont connu ni trêves ni accalmie. Ainsi, à en croire les uns et les autres, c'est pour faire le bonheur du Viet-Nam et de son peuple qu'on transforme ce pays en terre brûlée, jonchée de cadavres sans nombre. Il est temps d'en finir. Et puisque tout le monde fait profession de vouloir la paix, cessons d'en parler, attelons-nous à la réaliser.

105. Mon gouvernement pense qu'il faut, sans plus tarder, mettre les uns et les autres au pied du mur, mettre à l'épreuve leur sincérité et leur bonne foi. Que les Nations Unies disent à tous ceux qui, directement ou indirectement, sont impliqués dans l'affaire vietnamienne: assez de paroles, montrez-nous par des actes que vous voulez vraiment la paix.

106. Concrètement mon gouvernement propose que, sous le contrôle d'une commission internationale neutre et permanente, il soit décidé: premièrement, que cessent immédiatement les bombardements du Viet-Nam du Nord; deuxièmement, que, dans un délai de 15 jours, à partir de la cessation effective et définitive des bombardements, un cessez-le-feu général soit accepté par tous les belligérants; troisièmement, que, dans un délai de trois mois, à compter du cessez-le-feu, il soit procédé au retrait de toutes les forces étrangères des deux parties en cause; quatrièmement, que, à l'expiration de ce délai de trois mois, et une fois les forces étrangères retirées, revenant à la situation prescrite par les Accords de Genève, une nouvelle conférence réunissant tous les intéressés, y compris les représentants du Vietcong, détermine les modalités suivant lesquelles, toujours sous contrôle international, le peuple vietnamien serait appelé à se prononcer sur son destin, étant entendu qu'au préalable chacun se sera engagé à accepter la décision qui sortira de cette libre consultation; cinquièmement, que, dans un an, à compter d'aujourd'hui, tout ce programme devrait être réalisé et, quelle que soit la décision du peuple vietnamien, la communauté des nations s'engagerait dès à présent à l'aider à se reconstruire, à panser ses plaies, à revivre.

107. On nous objectera qu'il ne suffit pas d'en décider ici pour que cela soit immédiatement suivi d'effet: parmi les intéressés, certains appartiennent à notre organisation et d'autres pas. Ceux qui n'en sont pas, en quoi les engagerions-nous? Et contre ceux qui en sont mais refuseraient de s'incliner, de quels moyens de coercition disposons-nous?

108. La première question pose le problème de l'admission de la Chine populaire à l'Organisation des Nations Unies, question que nous ne voulons pas éluder. Mon gouvernement pense qu'il n'est ni réaliste, ni raisonnable, ni habile d'ignorer un peuple de 700 millions d'âmes et le gouvernement qui, sans conteste, exerce sa souveraineté sur ce peuple. Sans doute entre l'éthique, les conceptions philosophiques, idéologiques, de la Chine populaire et nous, existe-t-il plus que des différences, parfois un divorce réel. Cela est

encore plus vrai aujourd'hui à en juger par les échos inquiétants qui nous parviennent de ce grand pays. Mais, de même que nous n'entendons pas nous voir imposer par d'autres des options philosophiques ou idéologiques, une certaine conception de la vie, de même nous ne prétendons pas exiger d'autrui qu'il pense comme nous, sente comme nous, réagisse comme nous. Il n'y a pas de coexistence possible sans tolérance. Et il est regrettable que la Chine populaire en témoigne si peu.

109. Nous pensons donc que, si elle le veut, la Chine de Pékin a sa place à l'Organisation des Nations Unies et qu'elle doit y être admise si elle le désire, à condition que son admission n'ait pas pour contrepartie l'éviction de la Chine nationaliste. Car si nous n'avons pas le droit d'imposer aux Chinois de Pékin une idéologie dont ils ne veulent pas, nous n'avons pas davantage celui d'imposer aux nationalistes un régime qu'ils répudient formellement.

110. Membre ou non de l'Organisation des Nations Unies, la Chine est membre de la communauté humaine. Si les propositions en vue de parvenir à la paix sont raisonnables, équitables, honnêtement et sincèrement acceptées par tous, nous ne pouvons imaginer que la Chine puisse elle seule s'y dérober. Dans tous les cas, il est temps pour la communauté des nations de se coaliser sans faiblesse et sans compromis contre tous ceux, petits ou grands, de l'Ouest ou de l'Est, qui refusent ou refuseraient d'accepter le droit et d'entrer dans l'engrenage de la paix.

111. La deuxième question pose le problème des moyens dont notre organisation dispose ou devrait disposer pour imposer à tous les décisions prises ici. C'est un problème important dont nous ne nous dissimulons pas les réelles difficultés. Mais tant qu'on ne l'aura pas résolu, l'essentiel restera toujours à faire. Tant qu'on ne l'aura pas résolu, la guerre chaude, celle qui coûte des larmes et du sang et ouvre les portes de l'apocalypse, continuera de sévir ici ou là entre des Membres de cette organisation; des Etats qui ont adhéré à la Charte et siègent ici, continueront tous les jours de bafouer cyniquement et impunément les principes qui sont le fondement même de notre organisation; les Nations Unies ne seront en fait que la couverture à l'abri de laquelle les grands peuvent tout se permettre.

112. Disons-le tout net: il nous faut savoir et dire clairement ce que nous voulons, et le faire. Il faut reviser la Charte, définir sans ambiguïté ce qui est du ressort des Nations Unies et ce qui ne l'est pas, donner à l'Organisation les moyens d'imposer au besoin les décisions qui sont prises. Faute de quoi, malgré les belles résolutions qui sortent d'ici, l'Afrique du Sud et le Portugal continueront d'échanger des sourires complices et satisfaits, 200 000 Blancs en Rhodésie continueront de braver et de tenir en échec 119 nations, et les peuples de bonne volonté continueront de douter, car les raisons ne manquent pas à ces derniers.

113. Outre l'impuissance dont nous venons de parler, il s'est trouvé récemment un tribunal international — le nôtre — pour rendre une sentence scandaleuse et inique sous le couvert d'un raisonnement juridique fallacieux qui, pour sauvegarder ce qu'il prétend

faussement en être la lettre, outrage l'esprit de la loi. Il est grave qu'une telle institution ait ainsi manqué à son devoir et il est urgent là aussi d'y porter remède.

114. Notre conviction à nous, au Dahomey, est aussi que servir la paix postule le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les pays, la renonciation aux menaces et à l'usage de la force, le règlement des différends entre pays par voie de négociations. Ce sont là les bases sur lesquelles la communauté des nations pourra bâtir une vie paisible conformément à la Charte des Nations Unies et à la Charte de l'Organisation de l'unité africaine. Le Dahomey souhaite vivement l'application de ces principes partout, et plus particulièrement dans les zones de tension, en Afrique, en Extrême-Orient, au Moyen-Orient.

115. Trouver des solutions rapides aux problèmes politiques brûlants du monde actuel est certes d'une importance capitale pour le maintien de la paix. J'ai attiré l'attention sur certains de ces problèmes et brossé quelques esquisses de solutions. Mais cette paix ne pourrait être qu'illusoire et de courte durée si, dans un autre domaine non moins important et peut-être plus fondamental — le domaine économique et social —, il subsistait dans le monde le déséquilibre alarmant que nous constatons aujourd'hui.

116. Plus encore que l'existence même de ce déséquilibre, le trait le plus inquiétant de notre époque est le caractère dangereusement dynamique de son aggravation. Le phénomène est si évident qu'il est devenu presque un lieu commun de dire que les pays riches s'enrichissent de plus en plus, pendant que les pays pauvres s'appauvrissent de plus en plus. Deux facteurs contribuent à précipiter cette évolution catastrophique: d'une part la détérioration constante des termes de l'échange entre les pays développés et les pays en voie de développement, d'autre part un essoufflement notable de l'aide extérieure. En effet, sur le plan du commerce international, nous assistons à une dépréciation des produits primaires, qui sont encore le lot des pays en voie de développement, tandis que s'élève la valeur des produits manufacturés, apanage des pays développés. La part des pays en voie de développement dans les exportations mondiales, qui n'était déjà que d'un tiers en 1950, est tombée à un cinquième à peine en 1962.

117. A cette situation s'ajoute ce que j'ai appelé tout à l'heure un essoufflement de l'aide extérieure. Tout au long de ces dernières années, le revenu national des pays développés n'a cessé de croître à un rythme accéléré. Au regard de cet accroissement, la proportion consacrée à l'aide extérieure, elle, a constamment décro. En 1961, lorsque l'idée de la Décennie des Nations Unies pour le développement fut lancée, l'aide aux pays en voie de développement s'élevait à 0,83 p. 100 du revenu national brut des pays développés. C'est dire que la résolution 1711 (XVI) qui recommandait de porter l'aide à 1 p. 100 de ce revenu national ne constituait en rien une décision ambitieuse. Mais qu'en a-t-il été de ce modeste objectif, maintenant que nous sommes à mi-chemin de la Décennie des Nations Unies pour le développement? Loin d'augmenter dans les faibles limites fixées, ce taux de l'aide aux pays en voie de développement n'est même pas

resté stationnaire, puisqu'il n'était plus que de 0,69 p. 100 en 1965.

118. En présence de ces facteurs qui tendent à retarder le développement des pays les moins favorisés, le monde ne peut rester indifférent. S. S. le pape Paul VI qui, il y a un an exactement, honorait de sa présence l'Organisation des Nations Unies, a récemment déclaré dans une formule aussi concise que lourde de sens: "Le développement, c'est la paix."

119. Pour assurer ce développement et remédier à la situation alarmante qui a été mentionnée tout à l'heure, nous voyons trois ordres de solutions: un effort soutenu des pays en voie de développement eux-mêmes; une réforme profonde des structures du commerce international; un accroissement substantiel de l'aide extérieure. Pour ce qui est de l'effort des pays en voie de développement, premiers intéressés à leur propre promotion économique et sociale, nul ne saurait douter de bonne foi des sacrifices considérables qu'ils consentent en vue de leur développement.

120. Le Dahomey, pour sa part, s'est imposé une politique d'austérité rigoureuse en même temps qu'il mettait en œuvre un plan destiné à accroître dans d'importantes proportions sa production nationale.

121. D'ailleurs le Secrétaire général constatait, il y a quelques mois, dans sa déclaration au Conseil économique et social:

"L'Etude sur l'économie mondiale, 1965, quant à elle, vient infirmer les dires de ceux qui ont prétendu que les pays en voie de développement n'avaient pas fait grand chose ces cinq dernières années pour mobiliser leurs ressources nationales. Elle prouve, bien au contraire, que, pendant la première moitié de la Décennie des Nations Unies pour le développement, le tiers monde, surmontant déceptions et échecs, a réussi, sur un large front, à contribuer lui-même à son propre développement. Certes, comme l'étude l'indique, il reste encore beaucoup à faire et, dans bien des domaines, les mesures n'ont été qu'ébauchées, mais il y a tout lieu de croire que les pays en voie de développement parviendront, pendant la deuxième moitié de cette décennie, à mieux mobiliser encore leurs ressources intérieures pour le développement<sup>2/</sup>."

Mais ces efforts pour accroître leurs ressources sont partiellement stérilisés par la faible contrepartie que les pays en voie de développement retirent de la vente de leurs produits sur le marché international en comparaison de la valeur des biens d'équipement qu'ils doivent importer.

122. C'est dire l'importance que nous accordons à l'œuvre entreprise par la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement en vue de réformer les structures du commerce international. La première réunion de la Conférence, en 1964, a défini les principes devant régir le commerce international. Nous considérons comme fondamentale la mise en application loyale de ces principes. Nous voulons que la deuxième conférence prévue pour 1967 soit une conférence de négociation, décidant d'un cer-

tain nombre de mesures concrètes susceptibles de faire l'objet d'une mise en œuvre immédiate et efficace. De telles mesures, dont la conséquence serait de revaloriser les produits de nos pays, auraient une influence décisive sur le développement.

123. Toutefois, ce développement ne saurait être mené à bien sans une aide extérieure accrue. En effet, et je cite encore cette même déclaration du Secrétaire général: "Dans un nombre impressionnant de cas, le principal obstacle est non pas le manque de ressources nationales mais bien plutôt l'insuffisance de ressources extérieures." Cette aide extérieure, nous l'attendons des organismes internationaux et des institutions spécialisées, d'une part, et des pays développés, de l'autre. Nous souhaitons que les organismes et institutions intensifient leur contribution précieuse au développement du tiers monde. La création récente de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel [résolution 2089 (XX)] répond à ce souci dans la mesure où l'ONUDI se verra dotée des moyens lui permettant de promouvoir efficacement l'industrialisation des pays en voie de développement.

124. Quant aux organes chargés de dispenser l'aide financière au développement, nous eussions souhaité les voir faire preuve de plus de sollicitude qu'ils n'en ont montré jusqu'à présent à l'égard des pays les plus démunis. L'adage populaire qui affirme que "l'on ne prête qu'aux riches" se vérifie — nous ne le savons, hélas, que trop — lorsqu'on fait appel à des fonds strictement privés. Mais l'on s'attend moins à voir pratiquer cette même politique par des institutions qui devraient avoir pour souci primordial de contribuer à la promotion du développement.

125. Les exigences et les conditions que ces institutions mettent souvent à l'octroi de leurs prêts rendent ces prêts difficilement accessibles aux pays les plus défavorisés, qui sont précisément ceux qui en auraient le plus grand besoin. Le funeste résultat de telles pratiques est de creuser davantage, entre les divers stades de développement, le fossé que d'autres s'évertuent à vouloir atténuer. Une sérieuse réforme des statuts et surtout des pratiques de ces institutions s'impose si l'on veut les voir mieux répondre aux besoins actuels qui ne sont plus de même nature que les besoins auxquels elles s'étaient habituées lors de leur création.

126. J'ai exposé tout à l'heure comment l'aide des pays développés avait baissé en raison inverse de l'accroissement de leur revenu national. Une participation plus active de ces pays est indispensable au développement accéléré du tiers monde. L'existence même de pays hautement développés et industrialisés constitue en soi un handicap pour le développement de ceux qui ne le sont pas, handicap que les premiers n'ont pas, pour la plupart, connu au début de leur essor économique et industriel. Cet inconvénient ne peut être surmonté que si les pays développés prennent plus nettement conscience de leurs responsabilités à cet égard, et accroissent en contrepartie leur aide aux pays en voie de développement.

127. Le taux de l'aide par rapport au revenu national des pays développés, fixé comme objectif de la Décennie des Nations Unies pour le développement, constitue

<sup>2/</sup> Cette déclaration a été faite à la 1421ème séance du Conseil économique et social, dont les comptes rendus officiels paraissent sous forme analytique.

un minimum que chacun des pays développés devrait atteindre très rapidement. Ceci serait une première étape en attendant la mise sur pied d'un système plus élaboré. Le temps n'est peut-être pas très éloigné où pourraient être sérieusement étudiées l'idée et les modalités d'une véritable fiscalité internationale, de ce qui serait en quelque sorte un "impôt cosmique", et qui répondrait à la conscience récente que le monde moderne a prise de sa solidarité inéluctable.

128. Cette solidarité nécessaire, l'un des esprits les plus éclairés que notre enceinte ait connus, le regretté Adlai Stevenson, l'exprimait l'an dernier dans une image saisissante qui fait partie de son testament moral et que je me permets de citer:

"Tous les hommes voyagent ensemble sur un petit véhicule spatial, tributaires de ses ressources précaires d'air et de terre, trouvant dans sa paix et sa sécurité les garants de leur propre salut, préservés de l'anéantissement uniquement par les soins et les efforts qu'ils lui consacrent et par l'amour qu'ils lui portent. Ce frêle véhicule ne peut demeurer à moitié heureux et à moitié misérable, à moitié confiant et à moitié désespéré, à moitié asservi — aux anciens ennemis de l'homme — et à moitié libre, en un temps où se produit une libération des ressources de la terre qui dépasse tout ce que l'on avait pu imaginer jusqu'ici. Aucun équipage ne saurait voyager en sécurité dans d'aussi grandes contradictions et, pour que l'humanité tout entière puisse survivre, il est indispensable de les résoudre<sup>3/</sup>."

<sup>3/</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, 1375ème séance, par. 42.

129. La réussite de l'Organisation des Nations Unies dépend également de la bonne marche de son secrétariat et des divers organismes spécialisés. Il est temps que les uns et les autres reflètent l'universalité de notre association et cessent d'être le lieu où se manifeste l'hégémonie de certains groupes, linguistiques ou autres. Nous, francophones, ne faisons aucun complexe ni d'infériorité et encore moins de supériorité. Nous ne demandons aucun privilège, aucune faveur. Mais nous ne sommes pas davantage résignés à nous laisser imposer, dans les différents postes de ces organismes et dans les moyens de travail mis à notre disposition, des coteries et des discriminations. Si je le dis à cette tribune de façon aussi solennelle, c'est pour que notre résolution, à cet égard, ne fasse plus de doute pour personne.

130. Je voudrais terminer en rendant un hommage bien mérité à notre secrétaire général U Thant et en saluant chaleureusement la venue parmi nous d'un nouvel Etat indépendant: la Guyane. La meilleure façon, croyons-nous, de remercier l'un et d'accueillir l'autre, c'est de faire en sorte que tous puissent encore croire en l'Organisation des Nations Unies, à sa vocation, à son efficacité. C'est de nous jurer, quoi qu'il arrive, de ne pas décevoir tous ceux qui ont leurs regards tournés vers nous. C'est de faire triompher la paix, le droit, la justice; c'est de faire régner la solidarité vraie entre tous les peuples. Le Dahomey, pour sa modeste part, mais avec toute sa foi et toute son énergie, y contribuera.

*La séance est levée à 12 h 30.*